

**COMPTE RENDU**  
**CONSEIL MUNICIPAL**  
**LUNDI 29 SEPTEMBRE 2014**

L'an deux mille quatorze, le vingt-neuf septembre, le Conseil municipal de la Commune de LA ROCHE-CHALAIS, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jacques MENUT, Maire

Date de convocation : 24 septembre 2014

PRESENTS : M. BONNET J.C., M. DELAVIE J., MME SHARPE S., M. MAILLETAS A., MME OUARY F., MME DAGNAUD F., M. VIAUD A., MME CHETANEAU M., M. GOBIN J., M. PEYRONT M., M. LORENZO J.D., MME COCHIN L., M. SAUTREAU J.M., M. NEIGE P., MME FAUVEL M.C., MME MOUSSION A., MME GERVAIS S.

ABSENTS EXCUSÉS : MME BŒUF D. procuration à MME MOUSSION A., M. ESPAGNET E. procuration à M. NEIGE P., M. MOYEN D. procuration à M. GOBIN J., MME CONIJN M. procuration à M. MENUT J.

SECRETAIRE : Monsieur DELAVIE Jacques

**QUESTION 1 : ADHÉSION A LA FORMATION DES ÉLUS LOCAUX**

Le maire rappelle que les élus peuvent bénéficier des formations tout au long de leur mandat et propose de renouveler l'adhésion à l'organisme de formation des élus locaux comme précédemment.

Le coût de l'adhésion pour une commune de la strate 2500 à 3599 habitants s'élève à 2 550 €.

Il convient pour valider et entériner l'adhésion à la formation d'indiquer qu'elle sera valable toute la durée du mandat.

La question a fait l'objet d'un sursis au vote. Les élus ont souhaité interroger d'autres organismes de formation.

**QUESTION 2 : PROJET DE VENTE DE LA SOCIÉTÉ HYDROÉLECTRIQUE**

Le maire indique que le propriétaire de la société hydroélectrique accepte de céder à la commune du terrain cadastré sur partie de parcelles AB 235 et 280 déjà utilisé en tant que chemin de randonnée le long de la Dronne, et autorisé par convention avec le propriétaire actuel.

Il indique que le géomètre Philippe RALLION a proposé une convention et un devis de 806,65 € HT. Le maire demande aux élus de se prononcer sur ce futur achat.

VOTÉ à l'unanimité. DELIBERATION

**QUESTIONS 3: LOCATION MOBIL HOME**

Un avenant au règlement actuel du camping est à rédiger pour des raisons exceptionnelles. Le camping doit accueillir une famille en attente de relogement. Elle est actuellement logée dans un mobil home sur le terrain, les enfants sont scolarisés sur la commune et la situation doit être résolue d'ici la fin du mois d'octobre.

VOTÉ à l'unanimité. Le tarif pour la semaine est fixé à 90 €. DELIBERATION

#### **QUESTIONS 4: EMPRUNT A LA CAISSE DES DÉPÔTS**

Le maire rappelle les précédents débats relatifs au programme de travaux d'assainissement et de son financement par le biais d'un emprunt contracté auprès de la Caisse des Dépôts. Il indique qu'un dossier a été déposé auprès de l'organisme et qu'un prêt de 920 000 €uros a été octroyé sur la base de 40 ans au taux d'intérêt « Livret A + 1% ». Les frais de commission d'instruction s'élève à 550 €.

Les élus délibèrent à l'unanimité sur les conditions suivantes :

**Montant du prêt** : 920 000€

**Durée d'amortissement** : 40 ans maximum

**Périodicité des échéances** : annuelle

**Index** : livret A

**Taux d'intérêt actuariel annuel** : taux du LA en vigueur à la date d'effet du contrat +1%

**Révisabilité du taux d'intérêt à échéance** : en fonction de la variation du taux du LA

**Amortissement** : déduit

**Typologie Gissler** : 1A

**Commission d'instruction** : 550€

DELIBERATION

#### **QUESTIONS 5: DOSSIER APPEL A MANIFESTATION D'INTÉRÊT CENTRES-BOURGS**

Le maire rappelle la précédente délibération prise relative à l'Appel à Manifestation d'Intérêts « centres-bourgs » et indique que le comité de pilotage créé à cet effet a remis un dossier de candidature qui a été déposé auprès des services de la préfecture de région.

Le maire demande aux élus de se prononcer, a posteriori, sur les programmes de travaux envisagés sur une durée de 5 ans et pour lesquels la commune serait prioritaire pour des subventions Europe, Etat, Région, Département et Pays, à savoir :

- développement de l'activité commerciale
- services à la personne
- création de nouveaux espaces publics
- développement des mobilités
- et un programme de réhabilitation de logements (40)

Le coût total de l'opération est estimé à 4 070 000,00 HT, la mobilisation financière de la commune serait d'environ 30%.

La communauté de communes doit également délibérer sur ce programme de travaux.

VOTÉ à l'unanimité. DELIBERATION

#### **QUESTIONS 6: ATTRIBUTION DU DOSSIER DE MARCHÉ VOIRIE**

Le maire indique qu'une consultation a eu lieu pour les travaux de voirie à réaliser en 2014. Le rapport d'analyse des offres a été remis par le maître d'œuvre et il est proposé à l'assemblée de retenir l'offre de l'entreprise COLAS pour un montant HT de 40 840,82 € (pour mémoire l'estimation des travaux s'élevait à 49 986 €HT).

VOTÉ à l'unanimité. DELIBERATION

#### **QUESTIONS 7: PROJET DE CESSION KSB/COMMUNE et BORNAGE PARCELLE STATION**

Le maire fait le point sur la construction de la nouvelle unité de fabrication de KSB. Il rappelle que la commune s'était engagée à réaliser des travaux de voirie pour faciliter l'implantation de cette usine. Aussi, la direction de KSB a fait connaître ses nécessités, à savoir la réalisation d'un « tourne-à-gauche ». L'entreprise cède une partie de son terrain cadastré parcelle AK 156 pour cet aménagement. Devis du géomètre de 606,10 € HT.

Simultanément, les travaux de la nouvelle STEP prévoient qu'elle soit totalement clôturée. A ce jour, les terrains privés avoisinants ceux de la commune ne sont pas bornés. Le maire demande de valider le devis du géomètre Philippe RALLION d'un montant HT de 740,45 pour réaliser ce bornage.

Le maire précise que si la commande est groupée pour les deux affaires, une moins-value sera effectuée sur la mission déplacement.

Les élus délibèrent favorablement, à l'unanimité, pour ces deux affaires.



## DELIBERATION

### QUESTIONS 8: CONTRAT DE VILLE

Le maire informe les élus que la subvention au titre du contrat de ville octroyée à la commune doit faire l'objet d'une délibération. Il propose que soit inscrit le programme de réhabilitation de la place des Catalpas et des travaux de voirie pour le « tourne-à-gauche » en face de l'usine KSB. Compte tenu que ce dernier point n'a pas été estimé, il indique aux élus qu'il va procéder à une consultation pour travaux.

La délibération sera prise une fois connue l'estimation des travaux de voirie pour une proposition en CP du Conseil Général fin novembre.

### QUESTIONS 9: ATTRIBUTION TRAVAUX PLACE DES CATALPAS

Le maire informe les élus que l'aménagement de la place des Catalpas a fait l'objet d'une consultation auprès de 6 Entreprises Parcs et Jardins. Lors de la réunion sur site, 4 étaient présentes. La commune a reçu une offre complète et deux courriers de non réponse à la consultation. Ainsi, l'entreprise Thierry MONTAUT S.A.R.L. a fait une offre de 28 572,99 € HT (pour mémoire l'estimation s'élevait à 30 000 €). Le maire propose de retenir cette entreprise située à SAINT-MARTIN LACAUSSE.

Résultat du vote : abstention 1 (J.Denis LORENZO) contre 1 (Martine CHETANEAU) pour 21.  
DELIBERATION

### QUESTIONS 10: DÉCISIONS MODIFICATIVES

Le maire indique que le budget nécessite une augmentation de crédits d'une part et une modification d'imputation d'autre part :

#### AUGMENTATION DE CRÉDITS

	DEPENSES		RECETTES	
Fonctionnement	FPIC 73925	9 800.00	FPIC 7325	9 800.00
	FPIC 73925	3 600.00		
	Dépenses imprévues	- 3 600.00		
	TOTAL	9 800.00	TOTAL	9 800.00

#### VIREMENT DE CRÉDITS (changement d'imputation)

	DEPENSES		RECETTES	
Investissement Programme : AMENAGEMENT du BOURG SMR	Travaux 2315	- 20 000.00		
	Eclairage 21534	20 000.00		
	TOTAL	0	TOTAL	0

VOTÉ à l'unanimité. DELIBERATION

### QUESTIONS 11: COMITÉ COMMUNAL FEUX DE FORÊTS

Le maire indique que le syndicat DFCI a demandé de remettre une liste de 10 membres constituant un comité communal pour les feux de forêts. Après consultation auprès des habitants de SML et leur accord, le maire demande de valider la liste ci-dessous pour transmission au syndicat.

VILMIN	Jacques
BIRET	Bernard
BONNIN	Gérard
CHABANET	Alain
JOUBERT	Louis
CHETANEAU	Yves
LACHAUD	Francis
PANETIER	Laurent
LESTRADE	Alain
CHASTELIERS	Robert

VOTÉ à l'unanimité. DELIBERATION

